Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_9-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation : 02/02/2026
Date de publication : 11/02/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, CADOR Adeline, THONIER Carole, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie, M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. GARNIER), Mme ROUPIE Aline (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure (pouvoir à Mme CADOR), M. CORNARD Guillaume (pouvoir à Mme HERVE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARNIER Michaël.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-9 – CENTRE DE LOISIRS : TARIFICATION DES MINI CAMPS DE L'ETE 2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil de loisirs va organiser deux mini camps durant l'été :

- du 20 au 24 juillet 2026 (5 jours/4 nuits) pour les 8-11 ans ;
- du 27 au 31 juillet 2026 (5 jours/4 nuits) pour les 6-7 ans.

Ces mini camps se tiendront au camping à la ferme « Entre pierres et collines », à Saint-Germain-en-Coglès (Ille-et-Vilaine).

M. le Maire précise ensuite les informations suivantes :

- le coût d'un camp est beaucoup plus élevé pour le budget communal qu'une journée de centre de loisirs classique (hébergement, transport aller/retour, nourriture matin/midi/soir, activités, ...).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_9-DE

- en contrepartie du financement octroyé par la Caf (Caisse d'allocations familiales), et afin de respecter l'obligation de permettre au plus grand nombre de profiter de ce type de séjour, la commune propose des tarifs en fonction du quotient familial ; pour rappel, ci-dessous les tarifs de 2025 :

Quotient Familial	Tarif du séjour en mini camp 5 jours/4 nuits	Tarif du séjour en mini camp 4 jours/3 nuits
QF < à 550.00 €	150.00 €	125.00 €
551.00 € < QF < 700.00 €	175.00 €	150.00 €
701.00 € < QF < 850.00 €	200.00 €	175.00 €
851.00 € < QF < 1 000.00 €C	225.00 €	200.00 €
1 001.00 € < QF < 1 150.00 €C	250.00 €	225.00 €
QF > à 1 151.00 €	275.00 €	250.00 €

M. le Maire propose enfin de valider la tarification suivante, arrêtée par la commission « Finances » en date du 20/01/2026, pour les mini camps 2026 :

Quotient Familial	Tarif du séjour en mini camp
QF < à 550.00 €	150.00 €
551.00 € < QF < 700.00 €	175.00 €
701.00 € < QF < 850.00 €	200.00 €
851.00 € < QF < 1 000.00 €C	225.00 €
1 001.00 € < QF < 1 150.00 €C	250.00 €
QF > à 1 151.00 €	285.00 €

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 14 ; vote : 0 contre ; 1 abstention : M. RICHARD ; 14 pour) :

- VALIDE la tarification ci-dessus présentée pour les mini camps organisés cet été par l'accueil de loisirs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. GARNIER

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.

